



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 31 mai 2023 à 9 h 08 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, Directeur général adjoint - Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson et Daniel Feeny, attachés politiques et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Steven Boivin, conseiller, district électoral d'Aylmer, Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham, Alexandra Boivin, directrice, Évaluations et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2023-431

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 17 MAI 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 17 mai 2023 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2023-432

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - 2023 SP 194 - RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH - ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE DEUX BORNES DE RECHARGE, DE FEU CLIGNOTANT ET D'ÉCLAIRAGE DE RUE - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE HULL-WRIGHT - JOCELYN BLONDIN ET STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a octroyé un contrat de gré à gré à la société d'État Hydro-Québec pour réaliser les travaux d'alimentation électrique dans le cadre des travaux de services municipaux et de réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard des Allumettières et la rue Dumas;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 7 de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d'huile ou d'autre fluide et qui est conclu, soit avec le propriétaire des conduites ou des installations, soit avec une entreprise d'utilité publique pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 193608 pour un montant de 89 406,53 \$ incluant les taxes, à la société d'État Hydro-Québec pour réaliser les travaux d'alimentation électrique de deux bornes de recharge, de feu clignotant et d'éclairage de rue;
- autorise l'ajustement du coût de soumission d'un montant de 31 877,97 \$ incluant les taxes, au contrat de la société d'État Hydro-Québec pour réaliser les travaux d'alimentation électrique dans le cadre des travaux de services municipaux et de réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard des Allumettières et la rue Dumas, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total cumulatif révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant total de 121 284,50 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18041-006-67189	29 108,83 \$	Travaux d'aménagement de surface - Boulevard Saint-Joseph - 18-3067 Boulevard des Allumettières / Rue Dumas - Aménagement
04-13493	1 386,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 382,84 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-433

**AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS
ADDITIONNELLES POUR LA RÉPARATION DES NIDS-DE-POULE -
SOUMISSION 2022 SP 391 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-97 du 8 février 2023, adjugeait un contrat à la firme 7006098 Canada inc., 471A, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A5, pour la réparation de nids-de-poule pour une période d'une année, pour un montant total de 66 501,54 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Cahier des charges particulières prévoit que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 40 000 \$ incluant les taxes, à la firme 7006098 Canada inc., sur la base des tarifs horaires apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2022 SP 391 portant ainsi la valeur du contrat pour la première année à un montant approximatif de 106 501,54 \$ incluant les taxes.

De plus suivant cet ajout, si le contrat est renouvelé pour une période additionnelle d'une année, ceci porta le cumulatif du contrat à un montant total approximatif de 173 033,08 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31210-521-67190	36 525,33 \$	Rues pavées - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 739,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 735,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-434

SOUSSION 2023 SP 158 - SERVICE DE TRANSPORT POUR LES CAMPS DE JOUR - ÉTÉ 2023 - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes, les contrats pour le service de transport pour les camps de jour de l'été 2023, à savoir :

- La firme Autobus Campeau inc., 556, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9, pour le service de transport de camps de jour des secteurs de Gatineau et de Hull, pour des montants totaux respectifs de 70 201,55 \$ et 31 827,83 \$ incluant les taxes, pour un montant total de 102 028,38 \$ le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 avril 2023, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour ces secteurs;
- La firme Baie Transport, 1141, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3W9, pour le service de transport de camps du jour du secteur d'Aylmer, pour un montant total de 34 929,41 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 avril 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce secteur;
- La firme Bigras transport, 40, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H2, pour le service de transport de camps de jour du secteur Buckingham, Masson-Angers pour un montant total de 61 879,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 avril 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce secteur.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT (TAXES INCLUSES)
02-71141-515	Camps de jour - Location de machinerie et véhicules	198 838,34 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-435

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - PIÈCE DÉAMBULATOIRE RUMEURS DANS LE QUARTIER-DU-MUSÉE - 19 ET 26 AOÛT ET LES 2 ET 3 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la pièce déambulatoire *Rumeurs dans le Quartier-du-Musée* se déroulera en partie sur la rue Champlain, entre la rue Papineau et la rue Élisabeth-Bruyère, les 19 et 26 août et les 2 et 3 septembre 2023, à 13 h 30 et à 15 h 30, dans le cadre du Fonds de soutien à l'animation culturelle (CM-2023-44 du 17 janvier 2023);

CONSIDÉRANT QU'une modification à la réglementation au stationnement est nécessaire à la prestation de l'activité et pour assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de la pièce déambulatoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics (Division voirie) est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout comme indiqué au plan CRO-22-247 produit par la Division circulation et sécurité routière du Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la présente résolution n'entraîne aucune dépense financière supplémentaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur la rue Champlain dans le cadre de la pièce déambulatoire *Rumeurs dans le Quartier-du-Musée* pour les journées suivantes :

- Stationnement interdit les samedis et dimanches du 19 août au 3 septembre, entre 12 h et 17 h, sur le côté pair (est) de la rue Champlain, entre la rue Papineau et la rue Élisabeth-Bruyère.

Le tout selon le plan CRO-22-247 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant le stationnement sur rue;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant la programmation;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2023-436

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 18 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 20 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 19 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 19

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 18, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 20, la liste des réquisitions numéro 19, ainsi que la liste des embauches numéro 19 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	26 449.24 \$	15 au 19 mai 2023
Liste PD numéro 20	Pièces de comptes à payer	705 580.68 \$	15 au 19 mai 2023
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	1 339.49 \$	15 au 19 mai 2023
Liste des embauches numéro 19	Embauche du personnel temporaire	551 105.10 \$	7 au 13 mai 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-437

RENOUVELLEMENT DE GRÉ À GRÉ POUR UN TERME DE QUATRE MOIS DU PORTEFEUILLE DES ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE ET ADMINISTRATION MUNICIPALE ET ASSURANCE ACCIDENT AUPRÈS DE BFL CANADA INC. - 325 917 \$ - 1^{ER} JUIN 2023 AU 1^{ER} OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de reconduire sans appel d'offres les assurances en cours selon les mêmes garanties, et ce, pour un maximum de quatre termes annuels subséquents à l'année où elle est allée en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a retenu la firme Fidema groupe conseil inc. pour aider la municipalité à gérer son portefeuille d'assurances et considérant la recommandation de cette dernière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme BFL Canada inc. pour la fourniture des assurances en responsabilité civile et municipale ainsi que l'assurance accident pour un montant approximatif de 325 917 \$ incluant les taxes, pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2023.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19100-422-67182	324 118,21 \$	Gestion des assurances - Responsabilité civile
02-19100-429-67183	1 798,50 \$	Gestion des assurances - Autres assurances

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-438

PROLONGATION - REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSURANCES DE DOMMAGES AINSI QUE POUR DES SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES - SERVICE DES FINANCES - 126 652 \$ - 1^{ER} JUIN 2023 AU 1^{ER} OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de biens meubles, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par l'organisme ou les organismes au nom de la municipalité;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au règlement 26 – règlement sur la gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a le mandat de préparer, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a fait l'analyse des soumissions déposées. La Ville accepte les produits d'assurances pour son portefeuille d'assurance véhicules pour donner suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a adjudgé un contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, et ce, selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement auquel la Ville de Gatineau a adhéré en juin 2022 a prolongé le contrat d'assurance véhicules jusqu'au 30 septembre 2023 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- que la Ville de Gatineau soit autorisée à renouveler son adhésion au regroupement du 1^{er} juin au 30 septembre 2023 pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques de l'UMQ pour son portefeuille d'assurance véhicules;
- que la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé pour un montant approximatif de 126 652 \$;

- que la Ville de Gatineau s'engage à verser en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus;
- que la Ville de Gatineau autorise l'Union des municipalités du Québec, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie;
- qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19100-423-67184	126 651,46 \$	Gestion des assurances - Véhicules

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-439

REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSURANCES DE DOMMAGES AINSI QUE POUR DES SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES - SERVICE DES FINANCES - 1 744 452 \$ - 1^{ER} JUIN 2023 AU 1^{ER} JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de *la Loi sur les cités et villes* et l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de biens meubles, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par l'organisme ou les organismes au nom de la municipalité;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au règlement 26 – règlement sur la gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a le mandat de préparer, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a adjudgé un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite se joindre à l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat commun d'assurances de dommages selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;
- que la Ville de Gatineau soit autorisée à rejoindre le regroupement Agglomération 1 de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques de l'UMQ pour son portefeuille de biens, bris des machines et fidélité;
- que la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé pour un montant approximatif de 1 744 452 \$;
- que la Ville de Gatineau s'engage à verser en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus;
- que la Ville de Gatineau autorise l'Union des municipalités du Québec, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie;
- qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

La mairesse ou la greffière est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente du regroupement Agglomération 1 relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récépissé au long.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer, au cours de la période couverte, les déboursés nécessaires en fonction de la variation reliée au volume des biens à assurer, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19100-421-67185	1 019 009,06 \$	Gestion des assurances - Biens
02-19100-422-67186	971,28 \$	Gestion des assurances - Responsabilité civile
04-19100	724 472,01 \$	Dépenses payées d'avance

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-440

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-17 POUR UN MONTANT TOTAL DE 659 073,75 \$ POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 17 MAI 2023

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-17 d'un montant de 659 073,75 \$ pour la période du 4 au 17 mai 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-441

SOUSSION 2023 SP 090 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION FONCIÈRE RÉSIDENTIELLE - CONFECTION DU RÔLE TRIENNAL 2024, 2025 ET 2026 - SERVICE D'ÉVALUATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Servitech inc., 3350, de la Pérade, bureau 210, Québec, Québec, G1X 2L7, pour les services professionnels d'évaluation foncière résidentielle - Confection du rôle triennal 2024, 2025 et 2026, pour un montant total approximatif de 171 686,42 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 mars 2023, et ce, comme étant la soumission reçue ayant obtenu la meilleure note après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2024, 2025 et 2026.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15120-411-67188	156 772,58 \$	Confection du rôle d'évaluation - Services professionnels et génie
04-13493	7 466,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 447,59 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-442

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL - MARCHÉ PUBLIC NOTRE-DAME - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a manifesté l'intérêt d'emprunter le bâtiment et le terrain au 330, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de l'immeuble et qu'elle a le pouvoir de le prêter;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent spécifier dans un acte les conditions du prêt d'immeuble, de son exploitation et de son occupation et de l'aide financière accordée pour l'établissement ou l'exploitation de ce marché public :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau pour le prêt de l'immeuble situé au 330, rue Notre-Dame;
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente;
- verse à l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau les montants prévus au présent protocole;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2023-443

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS - SUBVENTION DE 7 818,30 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DE L'OISEAU BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - OLIVE KAMANYANA

CONSIDÉRANT QUE l'école de l'Oiseau Bleu prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école de l'Oiseau Bleu relève du Centre de services scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE l'école de l'Oiseau Bleu, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget du surplus de l'ex-Ville de Gatineau, district électoral du Carrefour-de-l'Hôpital, désire contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école de l'Oiseau Bleu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Centre de services scolaires des Draveurs;
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau;
- accepte de verser au Centre de services scolaire des Draveurs une subvention de 7 818,30 \$ pour soutenir le projet d'aménagement de la cour de l'école de l'Oiseau Bleu provenant du budget du surplus de l'ex-Ville de Gatineau de la conseillère du district électoral du Carrefour-de-l'Hôpital, Olive Kamanyana;
- autorise le trésorier à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 7 818,30 \$ à l'ordre du Centre de services scolaire des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14028-005-67187	7 818,30 \$	District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Tables pique-nique près de l'école l'Oiseau Bleu

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-444

SOUSSION 2023 SP 152 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE (PFT) - COMPLEXE SPORTIF DE L'OUEST - DIRECTION GÉNÉRALE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CCM2 + Confluence architecture, 885, boulevard de la Carrière, bureau 101, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour les services d'une équipe de professionnels en architecture et en ingénierie afin de réaliser le PFT du projet comprenant un complexe sportif et un stationnement étagé pour un montant total de 434 950,43 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mai 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30927-001-67191	397 167,71 \$	Complexe multi-glaces - Secteur Ouest honoraires
04-13493	18 915,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	18 867,72 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-445

SOUSSION 2023 SP 034 - LOCATION D'ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE ET D'ÉLEVATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à procéder à la location d'équipements nécessaires, des taux de location journalière, hebdomadaire, taux de mobilisation, démobilisation ainsi que la disponibilité, conformément aux soumissions reçues, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2024 et 2025 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-446

SOUSSION 2022 SP 159 - FOURNITURE DE CAMIONS CUBE AVEC ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de camions cube avec équipement, concernant la section C pour un montant de 172 347,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 janvier 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme;

- rejette la soumission reçue pour les sections A, B et D dans le cadre de l'appel d'offres 2022 SP 159 et autorise le Service de l'approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d'offres pour ces sections au moment jugé opportun.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-22005-004-67192	119 999,99 \$	Véhicule en ajout ou besoins spécifiques - Fougou 1T
06-30892-700-67193	37 376,27 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Solde disponible
04-13493	7 495,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 476,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-447

RÈGLEMENT HORS COUR - ALLSTATE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE C. VILLE DE GATINEAU - DOSSIER DE COUR 550-17-011601-208

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est poursuivie dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 550-17-011601-208;

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont intervenues entre les parties afin d'en arriver à un règlement hors cour;

CONSIDÉRANT QU'il est dans le meilleur intérêt de la Ville de Gatineau d'approuver le règlement tel que dûment négocié :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le règlement hors cour intervenu tel que négocié par les avocats des parties.

La directrice du Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2023.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif